

## CCAS DE PORTE DES PIERRES DOREES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera proposé au vote le 28 avril 2026 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 avril 2026.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Le budget primitif du CCAS ne comporte que la section de fonctionnement :

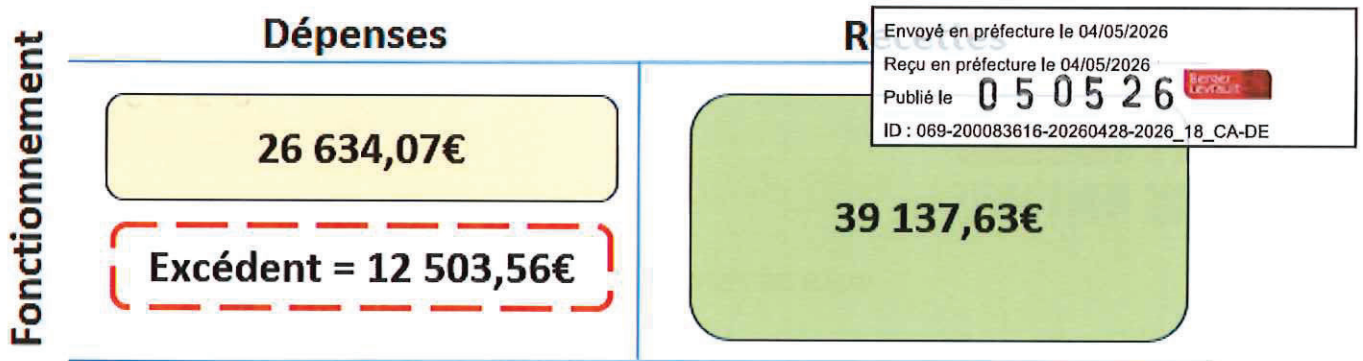
- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune.

Le budget ne comporte pas de chapitre 012 – Charges du personnel, le CCAS n'a pas de personnel en propre, les frais de personnel sont entièrement portés par le budget principal de la Commune.

## Note de présentation du Budget primitif 2026 BUDGET DU C.C.A.S

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Affectation du résultat du CFU 2025



## 1.2 Analyse

### Les dépenses de fonctionnement :

#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux différentes actions, animations et ateliers proposées en 2026, notamment :

- Le repas des aînés : 6 900€
  - La soirée à thème : 6 000€
  - Le goûter des aînés : 2 000€
  - Les colis de Noël : 1 500€
  - Autre animations et actions : 1 305€
  - Diverses dépenses : 1 035€
- Soit un total de 18 740€**

#### 2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe ces différentes dépenses :

- Les aides pour les secours : 2 300€
  - L'aide au BAFA : 1 200€
  - Les subventions aux associations : 9 500€
- Soit un total de 13 000€**

Les dépenses de la section de fonctionnement sont de **31 740€**

### Les recettes de fonctionnement :

Elles proviennent :

- De la subvention communale : 15 000.00€
  - Des concessions cimetièrre (1/3) : 1 236.44€
  - Des recettes d'une soirée à thème : 3 000.00€
- Soit un total de 19 236.44€**

Et de la reprise du résultat de 2025 soit **12 503.56€**

Les recettes de la section de fonctionnement sont de **31 740€**